

POUVOIR D'ACHAT – SANTE – AUTONOMIE

TOUS A LA MANIFESTATION NATIONALE

LE JEUDI 11 OCTOBRE 2012 A 14 HEURES

DE SEVRES BABYLONE A L'ASSEMBLEE NATIONALE



Appel aux retraités

Les unions confédérales de retraités (CGT, CFDT, CFE/CGC, UNSA) et FGRFP ont décidé d'une journée de mobilisation sur les questions urgentes de l'aide à l'autonomie, l'accès aux soins et le pouvoir d'achat des retraités.

Une manifestation et un rassemblement à caractère national est organisé à Paris en direction de l'Assemblée Nationale.

.../...

En ce qui concerne le pouvoir d'achat : Déjà, au mois de juin 2010 un rapport de l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) avait établi le constat que la France se situait au 19^{ème} rang des 30 pays développés quant au niveau du taux de remplacement ! Et ça ne s'est pas arrangé. Un article du journal « Les Echos » daté du 12 juin 2012, fait état d'une nouvelle étude de l'OCDE qui révèle que les réformes des retraites se soldent par une baisse de 10 à 25 % des prestations.

Cette situation, nous l'avons prévue depuis 1993, c'est la conséquence de la réforme Balladur, de l'indexation de nos retraites sur les prix et non plus sur le salaire moyen et des autres dispositions découlant des réformes Fillon en 2003 et Sarkozy en 2010 qui ont conduit, selon les sources de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), à une baisse généralisée du niveau de vie des retraités à raison de 1% par an.

Un rattrapage immédiat s'impose ; tout comme la revalorisation des pensions au 1^{er} janvier de chaque année. Le minimum de pension ne doit pas être inférieur au SMIC. Pour ce faire, une vraie réforme des retraites doit mettre à contribution les revenus financiers à la même hauteur que sur les salaires.

Des mesures concrètes et rapides doivent être prises afin de renforcer notre système de protection sociale solidaire. La CGT exige : la fin du désengagement de la couverture de base assurée par la Sécurité Sociale ; la réduction du reste à charge supportée par les malades, la suppression des franchises médicales et du forfait hospitalier, l'arrêt du remboursement des médicaments et du transfert vers les complémentaires santé ; mais aussi l'arrêt des dépassements d'honoraires et le respect des conventions médicales.

Pour l'aide à l'autonomie, la CGT revendique : la construction d'un nouveau droit, un droit universel de compensation à la perte d'autonomie pour tous les âges ; l'intégration d'un nouveau droit « autonomie » dans la branche maladie de la Sécurité sociale, financé dans le cadre des propositions de réformes de son financement défendues par la CGT ; le développement d'établissements diversifiés, publics et assimilés, correspondant à la diversité des situations et des personnes ; un grand service public de l'aide à la perte d'autonomie, à domicile ou en établissement, en partenariat avec le secteur associatif.

Ces trois sujets (pouvoir d'achat, santé, autonomie) sont aujourd'hui d'une urgence criante !